



Centre de la Petite Enfance
Les Petits Lutins
de Drummondville inc.

Bureau Coordonnateur de la garde en milieu familial
234 Moisan
Drummondville PQ.
J2C 1W8
Téléphone : 819 477-9931
Télécopieur : 819 477-9839
bcpetitslutins@cqcable.ca

Chronique des agentes de conformité

Jeudi le 16 septembre dernier, une responsable reconnue par le Bureau Coordonnateur Les Petits Lutins a fait les manchettes bien malgré elle : « Une garderie évacuée d'urgence » (LCN), « Une garderie évacuée de Drummondville » (Agence QMI).

Voici un petit témoignage que celle-ci a bien voulu partager avec vous :

Intoxication au monoxyde de carbone

Pourtant, j'avais seulement fait une petite attisée dans mon poêle à bois, la veille vers 20h, pour enlever l'humidité dans la maison. Vu que c'est un poêle à combustion lente, j'avais fermé les clés pour aller me coucher. Le lendemain matin, je me lève à 6h et tout est beau. Pas de fumée, rien d'apparent.

Vers 10h15 du matin, le détecteur de monoxyde de carbone se met à sonner sans arrêt. Immédiatement j'appelle le 911 et on m'ordonne de sortir rapidement. En cinq minutes, les enfants sont tous à l'extérieur. Les pompiers et les ambulanciers arrivent, ils me demandent des sièges d'automobile pour tous les enfants, car on part tous en ambulance. Par mesure de précaution, une prise de sang est nécessaire pour savoir le taux du monoxyde de carbone dans le sang.

Sans détecteur de monoxyde de carbone nous serions tous sans vie aujourd'hui. Voilà l'importance d'en avoir un dans votre service de garde.

Toutes les responsables qui ont un poêle soit au bois, au gaz ou à l'huile, je vous recommande fortement de vous procurer un détecteur de monoxyde de carbone, car cela peut vous sauver la vie comme moi et tous les enfants de la garderie.

Lise Charbonneau

BC : « Votre détecteur de monoxyde de carbone est numérique, vous rappelez-vous ce qu'indiquait votre appareil au moment où il a sonné? »

Lise : « Oui, 060 ppm. Les pompiers m'ont informé qu'à partir de 035 ppm il faut ouvrir les fenêtres ou évacuer les lieux. »

BC : « Connaissez-vous le résultat des tests de monoxyde de carbone sur les enfants et vous ? »

Lise : « Sur une échelle de 15, les enfants étaient à 2, 4, 5 et 7. Moi, j'étais la plus élevée à 7.5. Également, les ambulanciers ont demandé que mes enfants soient aussi examinés. Ceux-ci avaient quitté la maison à 7h30 le matin, mais avait été intoxiqués, ils étaient à 2 et 4. »

BC : « Pouvez-vous nous dire si vous aviez commencé à ressentir des symptômes d'intoxication ? »

Lise : « Avant que l'alarme sonne vers 10h15, j'avais un léger mal de tête. Je croyais que c'était dû à mes lunettes. Par la suite, à l'arrivée des ambulanciers, j'ai senti des engourdissements de la tête aux pieds. À leur arrivée, les ambulanciers m'ont immédiatement mise sous oxygène.

BC : « Comment a fonctionné votre procédure d'évacuation ? »

Lise : « J'avais apporté mon téléphone sans fil et les numéros des parents étaient gardés en mémoire. Par contre, je n'avais pas ajouté les deux nouveaux enfants donc, j'ai dû envoyer un pompier chercher ma liste des numéros des parents conservée à proximité du téléphone. Je lui ai dit « 2^e porte d'armoire, en haut du téléphone. » Ils l'ont trouvé très facilement. Les ambulanciers ne voulaient pas que j'enlève mon masque c'est donc un parent arrivé après les ambulanciers avec son enfant qui a communiqué avec tous les autres parents pour les informer de la situation et que nous nous rendions à l'hôpital par ambulance. Je considère que ma procédure a bien été.

Par contre, j'ai compris, qu'une fois à l'extérieur, on ne peut plus retourner dans la maison. Je vais donc apporter quelques modifications à ma procédure d'évacuation :

- *Je vais faire une trousse de secours, une petite valise. À l'intérieur, je vais mettre 6 couvertures, la liste des parents, # assurance-maladie des enfants.*
- *Un extincteur sera ajouté au sous-sol en plus de celui au rez-de-chaussée.*
- *Ajouter des détecteurs de fumée. »*

BC : « En terminant, est-ce que vous avez appris la cause de votre intoxication au monoxyde de carbone ? »

Lise : « Oui, j'ai fait ramoner ma cheminée le 20 août dernier et selon les pompiers, le ramoneur n'a pas remis le couvercle correctement à la base de la cheminée à l'extérieur. Selon un autre spécialiste, le ramonage a été bien fait par contre, aucune vis n'a été retrouvée près du couvercle.»

Voici quelques informations sur le monoxyde de carbone :

Contrairement à ce que l'on peut croire, le monoxyde de carbone est incolore, inodore et très toxique. Il est la cause d'intoxications domestiques extrêmement fréquentes, parfois mortelles en cas d'absence de détection.

Son émanation provient d'une combustion incomplète et est accentuée par une mauvaise alimentation en air frais et/ou une mauvaise évacuation des produits de combustion (ventilation). Le mélange avec l'air est facile puisque sa densité est proche de celle de l'air. Les sources de monoxyde de carbone sont notamment les fournaies défectueuses, les conduits de sortie des électroménagers ou les foyers au bois qui n'évacuent pas correctement, ainsi que les fumées d'échappement des voitures qui tournent au ralenti.

Les signes cliniques d'intoxication au monoxyde de carbone les plus fréquents sont :

1. *des céphalées (maux de tête) (env. 80 %)*
2. *des vertiges (75 %)*
3. *des nausées (51 %)*
4. *Le malaise est aussi fréquent.*
5. *L'asthénie, l'impotence musculaire surtout des membres inférieurs sont aussi classiques.*

Une exposition plus importante provoque des signes neurologiques et sensoriels : excitation, agitation, ataxie (trouble de coordination des mouvements), confusion, et plus graves, perte de conscience (16 % des cas) et coma (3 à 13 % des cas).

Lors de l'achat d'un détecteur de monoxyde de carbone, il est important que celui-ci soit certifié par l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou par les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) et il faut l'installer à un endroit où il pourra être entendu. Respectez les directives du fabricant quant à l'installation, à l'entretien, à l'essai et au remplacement du détecteur (en effet, les détecteurs ont une durée de vie limitée, environ 6 ans selon le fabricant).

Maintenant que vous êtes sensibilisés au monoxyde de carbone, méfiez-vous !

(Automne 2010)

Références : Santé Canada, Wikipédia,